

NOUVELLES

CONVENTION MEDICALE A OTTAWA.

Jeudi, le 14 février 1901, tous les médecins de la Puissance du Canada étaient invités par Son Excellence le Gouverneur-Général à se rendre à Ottawa pour discuter sur les meilleurs moyens à prendre pour enrayer la marche toujours envahissante du "fléau pulmonaire".

Une centaine de médecins ont répondu à l'appel.

Après trois séances de longues et intéressantes délibérations, les propositions suivantes furent adoptées :—

1°. Que les gouvernements, les municipalités, les sociétés fraternelles travaillent de concert à empêcher la propagation de la tuberculose qui augmente d'un cinquième le chiffre des décès.

2°. Que les Conseils d'Hygiène rendent obligatoire la déclaration d'un cas de tuberculose, qu'ils ordonnent de faire une inspection régulière des bâtisses publiques, des usines, des ateliers, des collèges, des théâtres, etc., etc., et de tous les endroits où se trouvent souvent réunies un grand nombre de personnes.

3°. Que de grandes précautions doivent être prises afin que le lait ou la viande ne soit pas la cause de la maladie.

4°. Que les immigrants venant habiter notre pays soient examinés avant leur départ afin qu'ils ne viennent pas ici augmenter le nombre des tuberculeux.

5°. Qu'il est de la plus haute importance et de la plus grande nécessité de construire des "Sanatoriums" dans les endroits les plus favorables à la guérison de ces malades.

6°. Qu'un comité central portant le nom d'"Association canadienne pour la lutte contre la propagation de la tuberculose" soit formé dans le but :

1. De travailler à instruire le peuple sur les moyens à prendre pour se préserver de cette maladie ;

2. D'encourager la formation de sociétés locales pour lutter contre la tuberculose ;

3. D'aider toutes œuvres locales par des conseils, des conférences, des brochures, etc. ;